

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**4 FÉVRIER 2019**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 4 février 2019 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire  
Mark Boucher, conseiller au poste # 1  
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5

Est absent : Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:  
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux – Séance ordinaire du 14 janvier 2019
4. Acceptation des dépenses
5. MTQ – Balise pour réduction de vitesse sur la 1<sup>ère</sup> Avenue (route 132)
6. MAMH – Projet de diagnostic et d'étude d'opportunité sur la mise en commun d'une ressource
  - a. Contrat de travail – Bernard Mondion
  - b. Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres
7. Sécurité civile – Demande d'aide financière Volet II
8. Complice Persévérance scolaire – Journée de la Persévérance scolaire
9. Assainissement des Eaux – GM – Analyses supplémentaires pour l'étude géotechnique
10. CAB des Chic-Chocs, Élaboration d'un projet en lien avec l'alimentation des aînés
11. Demande d'acquisition de terrain – Parties des lots 51A-3 et 50A-26, Canton Taschereau
12. Formation ADMQ – Protection de l'environnement et conservation des milieux humides
13. Modalités de l'entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
14. RIRL-2018-804 – Réfection de la route de l'Église Gros-Morne – Phase II
15. Demandes diverses :
  - a.
16. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
17. Période de questions
18. Levée de la session

**017-02-2019 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Mercier,  
Appuyé par Dany Bergeron,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.  
Proposition adoptée.

**018-02-2019 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :  
Séance ordinaire du 14 janvier 2019

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
appuyée de Mark Boucher,

Il est résolu à l'unanimité que les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

Proposition adoptée.

**019-02-2019 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de

Appuyée de

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer 2019 pour un total général de	135 511.93 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	30 954.56 \$
Comptes payés, pour un total général de	2 511.44 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**020-02-2019 MTQ – BALISES POUR RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE (ROUTE 132)**

Attendu qu'en juin 2018, une demande a été adressée au MTQ afin de procéder à l'ajout de signalisation sur la 1<sup>ère</sup> Avenue – secteur Mont-Louis ;

Attendu que la résolution 130-06-2018 avait pour but de sensibiliser les automobilistes au respect de la limite de vitesse affichée (50 km);

Considérant que malgré l'augmentation de l'affichage routier, les résultats sont insatisfaisants pour les résidents et la Municipalité ;

Considérant que le service de police de la MRC de La Haute-Gaspésie ne peut malheureusement pas gérer la problématique de la vitesse en continue ;

Considérant que certaines municipalités québécoises ont procédé à l'installation de balises pour réduction de vitesse au centre des rues, sur la ligne axiale afin de modifier le comportement des automobilistes en donnant une nouvelle perception de l'espace, ce qui les amène à ralentir;

Considérant que la balise pour réduction de vitesse ne ralentit pas les véhicules d'urgence (contrairement à une réduction des vitesses permises) et ne crée aucune problématique de déneigement puisque les balises sont retirées au cours de la période hivernale ;

Considérant que la 1<sup>ère</sup> Avenue est une route sous gestion du Ministère des Transports du Québec ;

Pour ces raisons,  
Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal demande au Ministère des Transports d'instaurer un projet pilote dans la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis en procédant à l'installation de balises pour réduction de vitesse sur la 1<sup>ère</sup> Avenue entre le pont de la rivière Mont-Louis et la 7<sup>e</sup> Avenue Est..

Proposition adoptée.

**021-02-2019 MAMH – PROJET DE DIAGNOSTIC ET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE – Contrat de travail Bernard Mondion**

Attendu que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a obtenu l'accord du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en date du 28 janvier 2019 ;

Considérant qu'un protocole d'entente établi les modalités du versement de l'aide financière de 13 249 \$ tel que proposé dans la demande ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Dany Bergeron,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'engagement de Monsieur Bernard Mondion au poste de responsable de la préparation aux sinistres dans le cadre du projet de diagnostic et d'étude d'opportunité sur la mise en commun d'une ressource en sécurité civile et accepte le contrat de travail établissant les modalités d'embauche qui a été présenté aux élus lors de la préséance.

Proposition adoptée.

**022-02-2019 PLAN DE MESURES D'URGENCE - NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs,  
il est proposé par Mark Boucher,  
appuyé par Claude Bélanger,  
et unanimement résolu :

QUE Bernard Mondion soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité<sup>1</sup>;

---

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

**Cette résolution abroge toutes les nominations** antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Le responsable est en poste pour la période débutant à la date des présentes et se terminant le 31 mars 2020, à moins d'avis contraire de la Municipalité.

Proposition adoptée.

#### **023-02-2019 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Stéphane Cleary,  
Appuyé par Sylvie Mercier,  
Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$ ;

Que la municipalité autorise Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Proposition adoptée.

024-02-2019 **COMPLICE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 11 AU 15 FÉVRIER 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20<sup>e</sup> anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

**CONSIDÉRANT QUE** la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine compte parmi les moins scolarisées au Québec puisqu'en 2016, ce sont 22,8 % des personnes de 25-64 ans qui n'ont aucun diplôme, comparativement à 13,3 % pour l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie a des actions en lien avec la persévérance scolaire et la réussite éducative.

**CONSIDÉRANT QUE** Complice coordonne, du 11 au 15 février 2019, les Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un « + » pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Mercier,  
APPUYÉ DE Dany Bergeron,  
ET RÉSOLU

**DE DÉCLARER** les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

**D'APPUYER** Complice – Persévérance scolaire Gaspésie–Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

**DE FAIRE PARVENIR** une copie de cette résolution à Complice – Persévérance scolaire Gaspésie–Les Îles.

---

**025-02-2019 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – GROS-MORNE – ANALYSES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

Considérant que la firme Englobe demande l'autorisation de procéder à des analyses supplémentaires de 3 échantillons prélevés en décembre 2018 dans le cadre de l'étude géotechnique pour la collecte et l'assainissement des eaux usées - secteur Gros-Morne ;

Considérant que les résultats permettraient d'établir la présence/absence de contamination dans ces sols afin de bonifier le rapport d'étude géotechnique ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la firme Englobe à procéder aux analyses des 3 échantillons de sols afin d'optimiser la solution finale dans le cadre du rapport d'ingénierie préliminaire collecte et assainissement des eaux – secteur Gros-Morne ;

Les coûts s'élève à 400 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

**026-02-2019 CAB DES CHIC-CHOCS – ÉLABORATION D'UN PROJET EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION DES AÎNÉS**

Considérant que le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs souhaite inscrire un projet d'aide financière au Secrétariat aux aînés, en lien avec la saine alimentation ;

Considérant qu'une des orientations de la Politique des Aînés pour favoriser le maintien à domicile est d'appuyer un projet de développement d'un service de popote roulante dans la municipalité

Considérant que le projet « La Joyeuse Fricassée» comporte, entre autres, des activités s'apparentant à une "popote roulante", lequel s'inscrit directement dans notre plan d'action MADA 2016-2018 ;

Considérant que notre municipalité a nombre de défis à relever dans un contexte de vieillissement accéléré de sa population ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à contribuer au projet «La Joyeuse Fricassée» de la façon suivante :

- Favoriser la promotion du projet par le biais des séances télévisées du conseil municipal ou par tout autre moyen de communication jugé opportun;
- Faciliter le réseautage entre le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs et les acteurs du milieu (identification de personnes-clés impliquées dans les clubs sociaux et autres organisations formelles et informelles);
- Assurer le prêt de locaux, dont une cuisine et son équipement au Centre Jude-Drouin, et ce à titre gracieux 1 fois/semaine pour la durée du projet;
- Participer à la supervision du projet à travers le comité de suivi MADA.

Proposition adoptée.

**027-02-2019 DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN – PARTIES DES LOTS 51A-13 ET 50A-26 – CANTON TASCHEREAU**

Considérant qu'une demande d'acquisition de terrain a été déposée pour la propriété sise au 39, route Principale, Gros-Morne, province de Québec, G0E 1L0;

Considérant que la superficie totale demandée représente approximativement 109,7 m<sup>2</sup> et se répartit sur les lots 51A-13P et 50A-26P, Rang 1, Canton Taschereau, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts;

Considérant que cette cession est la seule solution permettant de régulariser la marge latérale gauche de ladite propriété;

Considérant que les parties de terrain à acquérir sont les suivantes, savoir :

- i) Une partie du lot 51A-13, RANG 1, cadastre du CANTON TASCHEREAU, circonscription foncière de SAINTE-ANNE-DES-MONTS, de figure triangulaire, laquelle partie est bornée et mesurant comme suit, savoir :
  - Vers le Nord, par la route 132, mesurant le long de cette limite 15,28m;
  - Vers l'Est, par une partie du lot 50A-26 desdits rang et cadastre, mesurant le long de cette limite 4,49m;
  - Vers le sud, par une autre partie dudit lot 51A-13, mesurant le long de cette limite 15,61m.

Le tout ayant une superficie de 34,2 mètres carrés.

- ii) Une partie du lot 50A-26, RANG 1, cadastre du CANTON TASCHEREAU, circonscription foncière de SAINTE-ANNE-DES-MONTS, de figure irrégulière, laquelle partie est bornée et mesurant comme suit, savoir :
  - Vers le Nord, par la route 132, mesurant le long de cette limite 9,82m;
  - Vers l'Est, par une autre partie dudit lot 50A-26, mesurant le long de cette limite 9,84m;
  - Vers le sud, par une autre partie dudit lot 50A-26, mesurant le long de cette limite 13,28m;
  - Vers l'Ouest, par une partie du lot 51A-13 desdits rang et cadastre, mesurant le long de cette limite 4,49m.

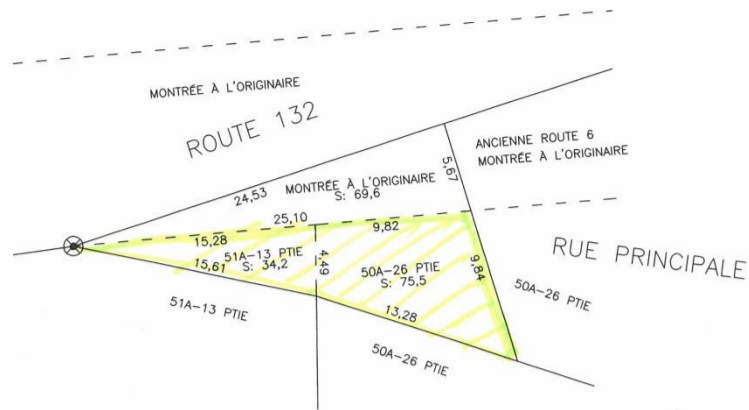
Le tout ayant une superficie de 75,5 mètres carrés.

Sur proposition de Mark Boucher,  
Appuyée de Stéphane Cleary,  
Il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la vente de ces parcelles de terrain d'une superficie approximative de 109,70 m<sup>2</sup>, et ce, pour une somme de 250,00 \$, lesquelles parcelles de terrain sont illustrées au croquis annexé à la demande;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis avec Madame Louise Langlois, propriétaire du 39, route Principale, Gros-Morne, province de Québec, G0E 1L0.

Tous les frais relatifs à l'acte notarié ou aux frais d'arpentage, si requis, sont et seront à la charge du demandeur.



**028-02-2019 FORMATION ADMQ – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES**

Considérant que l'ADMQ offre une activité de formation ayant pour titre «Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manières de faire» suite aux nouvelles obligations imposées au Projet de loi 132 ;

Considérant que la séance permettra d'informer les participants des nouvelles règles en matière de protection de l'environnement et des modifications que cela génère dans le travail des officiers municipaux ayant à agir en première ligne dans ce domaine, tant en regard des projets de la municipalité que ceux de citoyens ou d'entreprises sur le territoire ;

Sur proposition de Dany Bergeron,  
Appuyée de Sylvie Mercier,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de la Directrice générale à la journée de formation dispensée par l'ADMQ qui se tiendra le 21 février 2019 à Matane;  
Les coûts d'inscription sont de 316 \$ avant tx.

Proposition adoptée.

**029-02-2019 MODALITES DE L'ENTENTE CANADA-QUEBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;



Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Sylvie Mercier,  
Appuyé par Stéphane Cleary,  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Madame Diane Lebouthillier et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

Proposition adoptée.

**030-02-2019 RIRL-2018-804 – REFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE GROS-MORNE – PHASE II**

Considérant que la Municipalité a déposé un dossier complet et a été reconnu admissible à l'aide financière au programme d'aide à la voirie locale en vue de l'exercice 2019-2020 ;

Considérant que nous avons la possibilité de mettre à jour la demande du mois d'août 2018 en fournissant une estimation détaillée révisée ou le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu, conditionnellement à l'approbation d'une aide financière par le Ministre, au plus tard le 15 mars 2019 ;

Sur proposition de Dany Bergeron  
Appuyée de Claude Bélanger  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de Réfection de la route de l'Église-secteur Gros-Morne /Enlèvement et pose d'enrobé bitumineux dans le cadre du PAVL- RIRL 2018-804.

Proposition adoptée.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

031-02-2019

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. .

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire